

Clansayes préhistorique.

La Station néolithique du « Pas-de-Clavel »

Par

Maurice Veyrier

**Délégué de la S. P. F. pour le département de la
Drôme.**

Paru dans :

**Bulletin de la Société préhistorique de France, tome 46, n°7-8,
1949. pp. 278-295**

I Les devanciers.

Si, dès la fin du siècle dernier, l'habitat préhistorique de Clansayes (Drôme) a attiré de nombreux chercheurs, rien n'a été publié sur son industrie. Seul, **Florian Vallentin**, dans son ouvrage : *Les âges de pierre et de bronze dans l'arrondissement de Montélimar* ⁽¹⁾, lui consacre quelques passages dont nous reproduisons ci-dessous l'essentiel : « *Ils (les silex taillés grossièrement que **Fl. Vallentin** attribue aux derniers temps de l'époque paléolithique) sont abondants sur le plateau de Clansayes et plus particulièrement au quartier de Rouvergue. Ce quartier paraît avoir été une station de prédilection, un centre de population... On trouve à profusion, dans cette station, des éclats ébauchés, des outils rompus, manques ou rejetés, on y trouve également les noyaux de silex dont les éclats ont été enlevés...*

...Je serais disposé à rapporter à la période de la pierre polie certains types d'instruments en silex qu'il serait dangereux de rattacher à l'âge du renne : ils sont taillés avec une merveilleuse habileté... etc.. » et **Fl. Vallentin** attire l'attention sur les pointes de flèches provenant de Clansayes, d'autres stations tricastines : *Saint-Paul, Suze-la-Rousse... etc.*, et qui affectent des formes variées : barbelées, à pédoncule avec ou sans ailerons, à pédoncule avec échancrure près de la base, types à formes elliptique, triangulaire, à tranchant transversal, en feuille de sauge, etc. « *Au milieu des silex taillés du quartier du Rouvergue, on rencontre des instruments d'une taille supérieure, tels que, couteaux, scies, racloirs, marteaux, etc.. Je crois qu'ils doivent être également attribués à la période néolithique. On a recueilli dans la station du Rouvergue, au milieu de ces instruments, des fragments de crâne humain, avec des fragments de poterie très grossière : ce sont des pariétaux qui ne permettent pas de décider quelle race habitait alors cette localité : l'épaisseur de ces os autorise à présumer qu'ils remontent à une très haute antiquité... »*

Passant à la période du Bronze, l'auteur ajoute, plus loin : « *Il a été recueilli à Allan... à Clansayes, etc.. des épingles, poinçons et fibules... Il existe au quartier du Rouvergue, sur la commune de Clansayes, un très beau tumulus : c'est un tertre, ou cône à large base, de dix mètres d'élévation environ : au sommet se trouve une petite plate-forme sur laquelle onze grosses pierres brutes sont rangées en arc de cercle dont la convexité regarde le Nord.*

...Sur la commune de Clansayes, est un rocher gigantesque, de forme bizarre, que l'on nomme : La Roche Pertus; ce rocher présente une ouverture arrondie, assez profonde. La tradition locale prétend que la Pierre Pertus était un lieu de réunion des anciennes peuplades du voisinage et qu'elle était consacrée au culte druidique; on a trouvé en ce lieu, des ossements et des monnaies gauloises. La Pierre Pertus n'est pas un menhir, comme le croyait l'abbé Martin, ce n'est qu'une portion de rocher dérasé du reste par érosion...

...La Pierre Pertus est peu éloignée du quartier de Rouvergue, alors centre principal de population — un kilomètre au plus — aussi on peut expliquer facilement les traditions locales dont elle est l'objet. »

D'autres amateurs d'antiquités, dont la plupart, plus soucieux de réaliser de beaux cartons que passionnés d'études préhistoriques, ont parcouru le Rouvergue en quête de la « peiro de tron », de fines lames retouchées ou de pointes de flèches artistiquement taillées. Les frères Maristes de *Saint-Paul*, auraient, paraît-il, (d'après M. A. Martin : *Le Tricastin dans la Préhistoire*) recueilli, après les pluies, la majeure partie de l'outillage, pièces qui furent par la suite, transportées en Angleterre.

Les séminaristes de *Saint-Paul*, au cours de promenades, auraient également récolté de nombreuses pièces, emportées et dispersées par leurs possesseurs. Il en reste cependant quelques échantillons (haches en pierre polie) au musée du Séminaire.

M. Ludovic Lombard, lieutenant de vaisseau en retraite à *Saint-Paul-Trois-Châteaux*, s'intéressa particulièrement à la Préhistoire de Clansayes. Quoique très documenté — d'après **Fl. Vallentin**⁽²⁾ — sur l'archéologie tricastine, il ne publia malheureusement rien.

(*) CLANSAYES (Drôme), Arrondissement de Nyons, Canton de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

(1) Fl. Vallentin. — *Les âges de pierre et de bronze dans l'arrondissement de Montélimar*. Grenoble, 1878.

(2) Le plus grand nombre de renseignements sur les environs de Saint-Paul, donnés par Fl. Vallentin dans son « *Age de pierre et de bronze* » lui furent communiqués par M. L. Lombard.

A sa mort, sa collection passa chez M. de Serres de Monteil. Le petit-neveu de ce dernier : M. Claude de Serres, n'a à peu près rien retrouvé des objets préhistoriques, provenant de *Clansayes*, qu'elle contenait. Ces documents ont dû, pense-t-il, être égarés ou dispersés.

Combien d'autres collectionneurs anonymes ont glané des silex taillés du *Rouvergue*! De nos jours encore, chaque année, des promeneurs viennent recueillir les derniers vestiges que les pluies ramènent à la surface. Fl. Vallentin, dans la statistique in fine de son travail (v. supra) signale que nombre d'objets préhistoriques de *Clansayes* se trouvent dispersés dans les collections : Baron de Serres de Monteil à *Saint-Paul*; L. Lombard à *Saint-Paul* et Vallentin à *Montélimar*; Devès, greffier de la Justice de paix à *Grignan*; Musée de la *Société d'archéologie de la Drôme*, etc.. Ajoutons à cette liste, les collections : Cl. de Serres à *Saint-Paul*; M. Veyrier à *Châteauneuf-du-Rhône*; A. Martin à *Morières-lès-Avignon*.

Le Musée de l'école publique de *Clansayes* — il est pénible de le dire — a été dépouillé des quelques objets (haches) qui y étaient exposés. Ceux-là, au moins, auraient dû être respectés.

D'autres pièces sont détenues par de simples particuliers. Dans la mesure du possible, nous indiquerons leur nom au cours de cette étude, mais le plus grand nombre d'entre eux nous sont inconnus.

II. Géologie ⁽³⁾.

La mer Miocène a déposé sur la plage que dessinaient les couches à peu près horizontales des calcaires crétacés, des bancs sableux, parfois d'une grande épaisseur. Ces dépôts littoraux qui retracent le contour du golfe de la mer mollassique, forment la plupart des plateaux tertiaires du Bas-Dauphiné, entre autres ceux qui s'étagent à l'Est et au Nord de *Clansayes*.

La molasse sableuse du Burdigalien inférieur (m^1) à *Chlamys pavonacea P. Davidi*, débris de vertébrés (dents de squales...) s'étale sur la partie Ouest de la vaste terrasse qui domine le village et surplombe le CIC n° 33 de Valaurie à Saint-Paul.

La roche ici présente une certaine cohésion, mais se désagrège et donne un sol meuble, à éléments hétérogènes (quartz, mica, silicates des terrains primitifs en voie de décomposition), peu favorable à la culture. C'est une étendue de landes battues des vents, où poussent le genévrier et quelques plantes aromatiques. De profonds ravins, comme celui où coule le Roset, ont entamé vigoureusement les assises bigarrées du crétacé moyen (Gargasien c, b et Vraconien C_3) qui composent ici le substratum de la couronne tertiaire dont les blocs disloqués donnent parfois au paysage un aspect chaotique.

Gréseux et compact dans les couches inférieures, le Burdigalien de *Clansayes* présente un faciès marneux dans ses étages moyen et supérieur : marnes grises feuilletées du Burdigalien moyen (m^{2a}) à *Pecten subbenedictus*, *Area Turonica*, dont les couches claires et ravinées forment la transition entre m^1 et m^{2b} . Désagrégées par l'action dissolvante des eaux pluviales, ces marnes donnent une terre lourde, argileuse, assez riche en fossiles.

La mollasse du Burdigalien supérieur (m^{2b}) à *P. praescabriusculus* surmonte ces formations et se termine parfois par un calcaire qui rappelle, par son aspect, le calcaire lacustre, gris, de l'Oligocène. Elle constitue les plateaux élevés et boisés (*Rouvergue*) qui encadrent et dominant au Nord et à l'Est la terrasse du Burdigalien inférieur et courent d'Ouest, entre *Clansayes*, *Valaurie* et *Chantemerle*, en Est, vers *Grignan* et *Chamaret*.

Le chemin vo n° 3, divise en deux parties inégales, l'étage inférieur du Burdigalien : au Levant, les terres fertiles, (sables et marnes en proportions variables), avec les fermes : quartiers de *Carsal*, de *Plantier*, les *Plaines*; au couchant, les étendues stériles, les landes aux flancs déchiquetés, lieux-dits : *La Plane*, *le Pas-de-Clavel*, d'où la vue s'étend au loin sur le Rhône et les Cévennes et que les Néolithiques avaient choisis pour y grouper leurs huttes — alors que la plaine n'était qu'un vaste marécage.

(3) Cf. en particulier : Carte géologique, Orange, feuille 210. Lory : Description géologique du Dauphiné, 1860, 1861, 1864. Se. Gras : Statistique minéralogique du département de la Drôme, 1835

III. Description des lieux. La station.

L'industrie néolithique se rencontre à fleur de sol, sur les parties arénacées du plateau et principalement sur la bordure Ouest (4).



Fig. 1. — Extrait de la carte d'E.M. au 1/50.000° :
L'emplacement de la station est indiqué par la croix blanche sur fond noir.

Çà et là, dans les landes, les vignes, les terres fraîchement labourées — quartiers de *Plantier*, les *Rouergues* (5) — les reliquats de taille sont nombreux : l'artisan a choisi ce point, pour y débiter et tailler à son aise la matière première.

L'emplacement du village préhistorique se situe au lieudit : « Pas-de-Clavel », à 170 mètres au Sud du point culminant où le chemin vo n° 3, de Clansayes au chemin IC n° 33, commence à descendre sur le col de la Justice. Il empiète sur les parcelles 72-75 de la section K du Plan cadastral.

(4) A quelque 1.200 mètres au Nord du village et à 250 mètres environ du point de départ du chemin rural de Clansayes à Chamaret, le ch. v. 33 contourne le ravin dit « des Alissas ». Nous sommes sur la limite Nord-Est de la section L du plan cadastral. A main gauche, se trouve entre le ravin et le chemin, une vigne appartenant à M. Beuf Cyrille, limitée au Nord par une terre labourable d'environ 24 ares, appartenant à M. Morel Paul. Ce tenement livre en quantité des tessons de poterie néolithique à décors linéaires, incisés, etc.. et d'autres, d'âges postérieurs, mêlés à de nombreux éclats de silex. Les pièces finies sont rares; nous y avons cependant trouvé une superbe pointe de javelot de 0m055 de longueur de section ovale, supérieurement taillée et une belle lame de 6,5 cm. Tous ces vestiges trahissent l'emplacement ancien d'un habitat atelier auquel on pourrait donner le nom de : « Station des Alissas » de même âge que celui du Pas-de-Clavel distant, à vol d'oiseau, de 1.100 mètres Nord-Ouest. La vigne donne aussi quelques restes : ils y paraissent toutefois moins nombreux. Ces terrains sont très sablonneux et la poterie y est bien conservée.

(5) Le Rouergue ou Rouergue désigne communément — par extension — toute la partie Ouest des plateaux tertiaires.

La partie qui fut habitée est nettement délimitée par une zone où l'outillage, les débris siliceux ⁽⁶⁾ avec nuclei et percuteurs, les restes d'animaux (dents d'équidés, de ruminants, ossements brisés et calcinés), tessons de céramique abondent; elle s'étend d'Est (vigne) en Ouest, sur une surface de 18 à 20 ares, coupée vers le quart de sa largeur, dans le sens longitudinal, par un petit sentier. Jusqu'à la falaise on a pu recueillir encore de nombreux silex. Certains ont été entraînés par les eaux de ruissellement, vers les parties déclives; là, gisaient les plus belles pointes.

Ce terrain, qui appartient à M. Hugues Calmer est planté de chênes truffiers. Cette culture s'oppose malheureusement au creusement de tranchées d'exploration. Quelques sondages, faits au hasard, n'ont pas décelé de fonds de cabanes. Un fort talus naturel, qui a pu-être complété et renforcé par les préhistoriques, abritait les huttes du mistral particulièrement violent sur ce plateau exposé. Au Sud, s'élève une petite éminence mamelonnée qui ne donne pas de vestiges archéologiques en surface; à sa base, on retrouve la même disposition favorable, mais ici, pas de traces de séjour : quelques rares pièces aberrantes, pointes de flèches, lamelles brisées s'y rencontrent de loin en loin. M. de Serres aurait recueilli dans ces parages la hachette plate, taillée, que nous reproduisons *Pl. II, Fig. 3*.

Çà et là courent des alignements de lauzes, plantées de champ ou posées à plat : curieux travail de délimitation, assez difficile à dater, mais vraisemblablement peu ancien. L'un d'eux, cependant, borde nettement à l'Ouest, la partie où l'action protectrice du talus se fait sentir.

Fl. Vallentin a cru reconnaître un tumulus dans le voisinage. Il existe, en effet, plusieurs tertres imposants, réguliers, ayant la forme de cônes plus ou moins aplatis, composés de larges et épaisses dalles de mollasse, disposées sans ordre bien apparent et travaillées énergiquement par les agents de destruction. L'un d'eux, vers le milieu du plateau, sur la bordure Est, semble, vu du Nord, correspondre à la brève description de Vallentin, mais du cromlech qu'il a signalé — si cromlech il y a eu — il ne reste pas de traces. On peut voir à l'extrémité de cette butte, comme au sommet des autres, des blocs de mollasse qui affleurent, dérasés, et affectent des profils plus ou moins réguliers suivant les caprices de l'érosion. Deux autres formations semblables s'élèvent, l'une à 50 mètres au Nord de la Station, très aplatie; l'autre au Nord-Ouest, qui n'a de toute évidence rien d'artificiel, surplombe la ferme *Beuf*. Des travaux importants seraient nécessaires pour vérifier la constitution de ces « tumulus » que nous pensons purement naturels, comme la Roche Pertus, monolithe directement relié à la roche sous-jacente et qu'on a, autrefois, pris à tort pour un menhir.

Les points d'eau sont nombreux sur le plateau, vers l'Est, mais les plus rapprochés du *Pas-de-Clavel* se trouvent au couchant, au pied de la falaise; l'un, à 200 mètres environ (ferme *Beuf*), l'autre à 300 mètres (ferme *Morel*) ; sources pérennes abondantes, d'accès facile.

IV. L'industrie.

1. De la pierre.

a) Pierre polie. — Matière première : roches dures, très probablement importées des Alpes ou du Vaucluse (galets duranciens), arrachées aux filons éruptifs alpins. Diversement colorées : serpentines d'un vert plus ou moins foncé, parfois tirant sur le bleu; roches noires (diorite?) ; une variété de jaspe, la jadéite, d'après **Fl. Vallentin**.

Les dimensions des instruments — haches — varient entre 4cm et 18cm environ pour ceux que nous avons eus entre les mains.

Les formes sont classiques. Ce sont celles du *Dauphiné* et de la *Provence* ⁽⁷⁾ : profils triangulaires ou trapézoïdaux, section ovale plus ou moins aplatie suivant l'épaisseur du galet utilisé. A signaler, en particulier, certains échantillons à talon carré, à bords équarris. Cette catégorie évoluée est plutôt rare.

Les tranchants vont du profil rectiligne au profil presque semi-circulaire. Ils sont, tantôt perpendiculaires, tantôt obliques par rapport au grand axe de l'instrument.

(6) Certains étonnés, comme craquelés par l'action du feu.

(7) Cf. V. Cotte. — Documents. Civilisation néolithique. Dragon. Aix, 1924, p. 48 et suivantes. Sautel, Gagnière et Germand. — Essais Préhist. Lyon. Rey, 1933, p. 58 et suivantes.

Le poli intéresse toute la longueur si la hache est de taille réduite, les deux tiers ou la moitié pour les formes plus importantes et allongées.

Il existe des haches polies provenant de *Clansayes*, dans les collections Vallentin à *Montélimar* (5 en serpentine et jadéite?); Devès, greffier de la Justice de paix à *Grignan*; du Musée de la *Société d'Archéologie* de la Drôme (8). Trois en serpentine ont été recueillies par M. Payan du Moulin, conseiller à la Cour d'Appel d'*Aix* (Ces dernières références données par **Fl. Vallentin**, v. note 1). Collections Anfos Martin à *Morières-lès-Avignon*, de Serres à *Saint-Paul-Trois-Châteaux* (ancienne collection L. Lombard). D'autres haches sont détenues par : Mme Chazal à *Rochebude*. M. Marius Gilles à *Montélimar*, par le Séminaire de *Saint-Paul*, par l'auteur...

b) Pierre taillée (Pl. I et II). — Le silex utilisé est celui des couches crétacées (craie à galérites) et tertiaires (Aquitaniens) qui, à la base de la mollasse, entourent le plateau, principalement au Sud, au Sud-Est et à l'Ouest. Certains rognons à cortex verdâtre doivent provenir du Burdigalien. On recueille des éclats, des outils en silex rose, gris, gris-bleuté, noir, brun, ambré... La plupart des pièces sont patinées, recouvertes d'un cacholong blanc-porcelaine ou gris-jaunâtre. Les néolithiques ont employé aussi le silex calcédonieux, blanc-bleuâtre, des pétro-silex de nuances variées.

Les percuteurs, broyeurs, sont des quartzites alpins roses ou jaunes des hautes terrasses rhodaniennes, rapportés des nappes ou des lambeaux étalés à l'ouest sur les collines ou plateaux de la Garde-Adhémar, Saint-Paul, à 4 kilomètres 500 environ à vol d'oiseau. Certains percuteurs sphériques sont en silex. Quelques galets en quartzite, plats et allongés, à extrémités arrondies portent de nombreuses marques d'utilisation comme retouchoirs ou percuteurs légers.

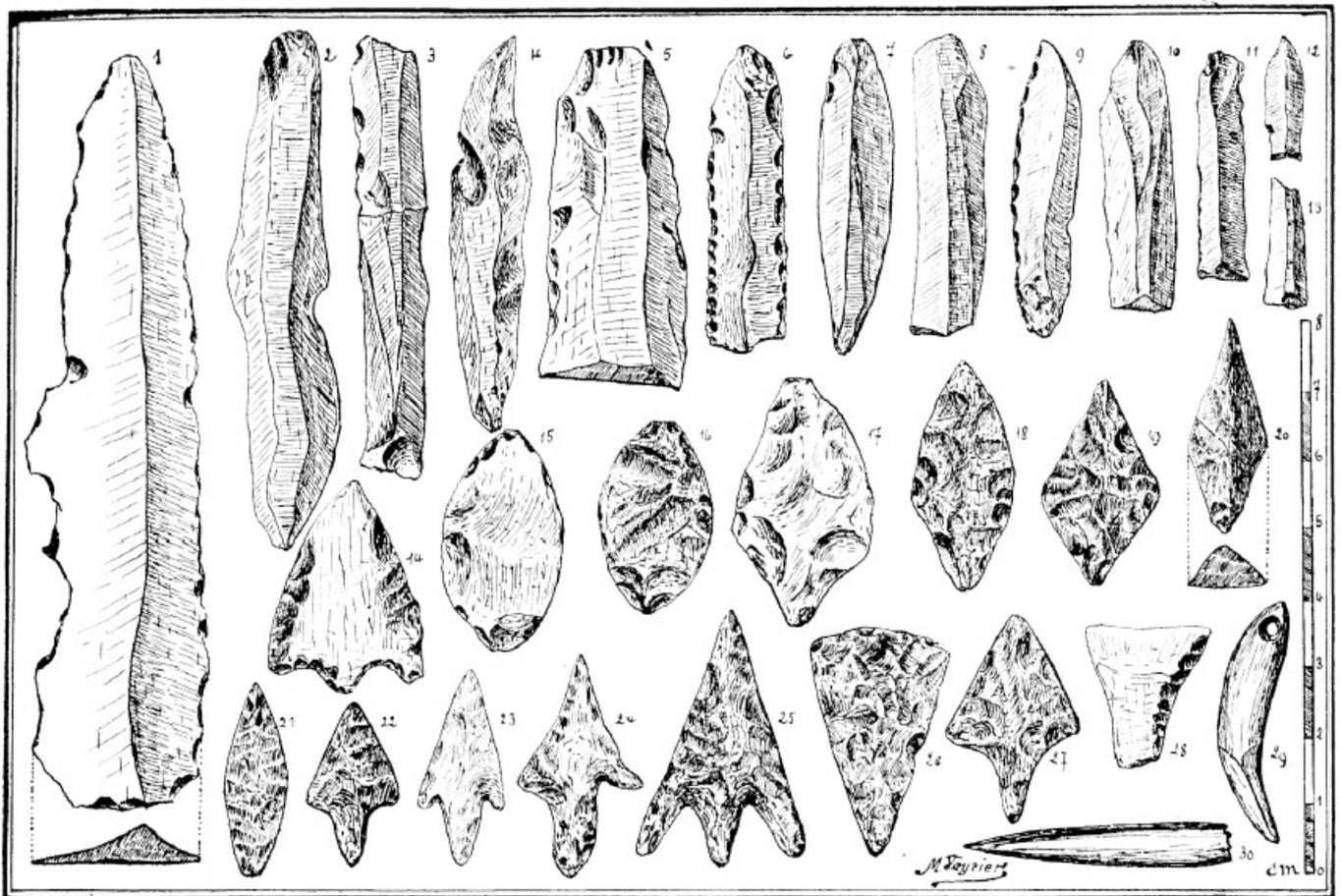


Planche I. — Clansayes : Lames, pointes de flèches, pendeloques, poinçons.

Les nucleus, technique de l'éclat (Pl. II, Fig. 4) sont abondants, ceux qui ont donné des lames (Fig. 5) exceptionnels. D'autres auteurs ont noté ce caractère de l'industrie néolithique du Sud-Est. V. Cotte attribue « cette pénurie à la conversion de ces objets en grattoirs nucleiformes » (Civil, néol. p. 22). Cette raison nous paraît insuffisante en ce qui concerne *Clansayes*.

(8) Il n'y a pas, au Musée de Valence, de haches étiquetées : Clansayes; celles qui en proviennent doivent appartenir à la série qui ne porte aucune indication d'origine.

Les lames (PL I) appartiennent, en général, à la catégorie dite « couteaux », à bords parallèles et fil d'éclatement sans retouches, à section triangulaire ou trapézoïdale. Elles sont rarement intactes. La longueur des fragments recueillis varie entre 1,5cm et 11,5cm. Leur largeur moyenne est de 1cm. Quelques lamelles sont d'une grande finesse (Fig. 12), d'autres sont épaisses et robustes (Fig. 1 et 5); leur destination n'est pas toujours bien affirmée; certaines ne sont que des éclats de dégagement inutilisés. On rencontre cependant quelques formes typiques : à tranchant abattu (canif, Fig. 9) ; à extrémité acérée pouvant percer et couper à la fois une matière tendre (peau) (Fig. 4) ; mais le plus grand nombre ne sont que des grattoirs : grattoirs sur bout de lame (Fig. 2, 5 et 7), grattoirs latéraux (Fig. 6, 9), les deux formes souvent associées.

La pointe de flèche (Pl. I) recueillie en grand nombre, sera, avec le grattoir, l'instrument caractéristique de cette industrie. Sa longueur va de 1,2cm à 4cm. On rencontre toutes les variantes, depuis le profil en ovale ou en ellipse (Fig. 15, 16), jusqu'aux pointes évoluées, à pédoncule et ailerons (Fig. 25). Les types que nous reproduisons donneront une idée de la diversité des galbes : formes losangiques, foliacées, en ogive, à pédoncule et ailerons, à tranchant transversal (Fig. 28) et nous dispenseront d'une longue description. Certaines, en amande, sont taillées assez grossièrement, mais paraissent bien des pièces finies et non de simples ébauches. D'autres sont de vrais bijoux (Fig. 21, 22, 23, 25), d'un travail dont la délicatesse nous étonne. Nous attirons particulièrement l'attention sur les types suivants : Fig. 26 : pointe triangulaire taillée très régulièrement sur les deux faces; la partie agissante pourrait bien être la pointe (elle serait donc, sur la planche, représentée renversée) ; Fig. 20 : petit engin aigu, meurtrier, dont la section montre la robustesse, plutôt rare.

Pointes de lances ou de javelots. Feuilles de laurier. — Quelques spécimens taillés sur les deux faces plus ou moins soigneusement avec ou sans ébauche de pédoncule (Pl. II, Fig. 1). Une moitié de pointe finement traitée.

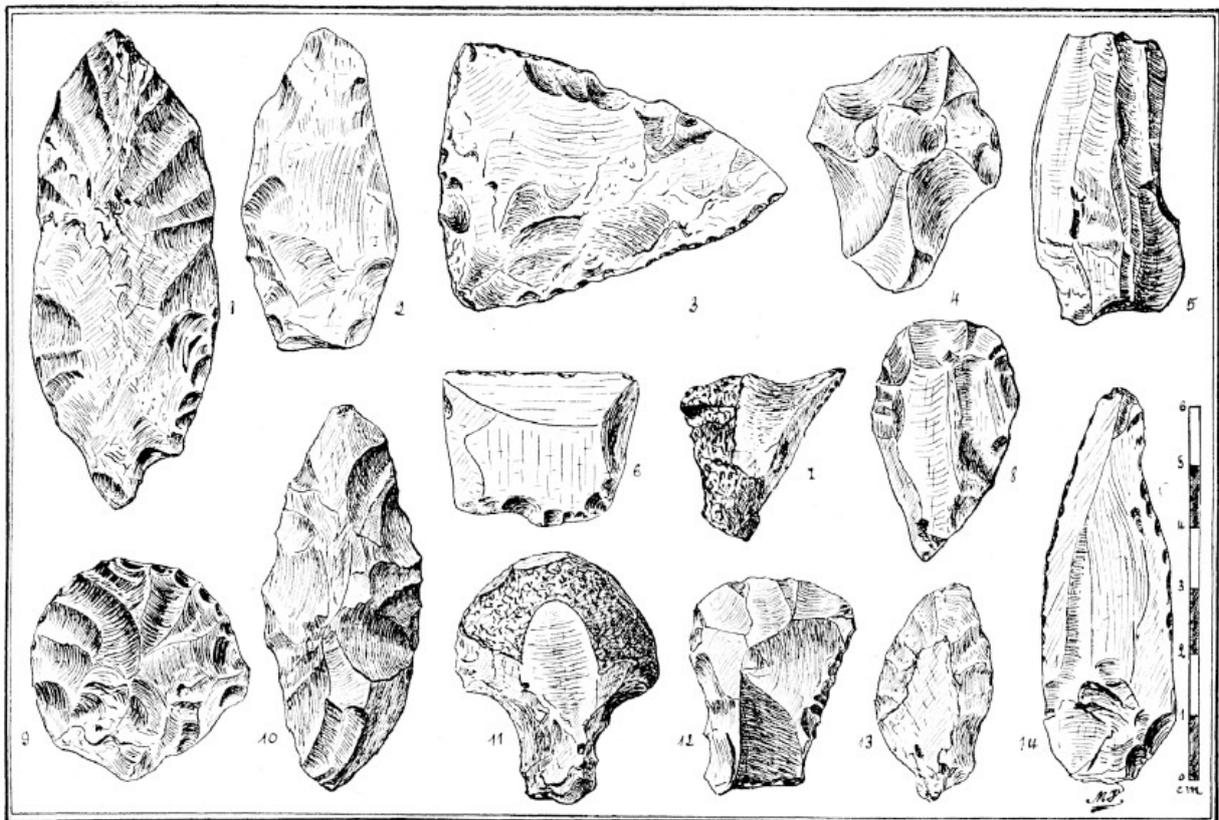


Planche II. — Clansayes : Pierres taillées, instruments divers.

La hache taillée (Fig. 3, Pl. II) est représentée par une fort jolie pièce triangulaire en silex rosé, très plate, taillée sur les deux faces, tranchant compris, avec fines retouches latérales.

Le tranchet : La Fig. 6, Pl II montre un instrument trapézoïdal qui semble à double usage : tranchet-grattoir.

Le grattoir (Pl II), sous ses diverses formes occupe une place prépondérante. Le plus fréquent est le grattoir convexe (Fig. 8 et 12) sur éclat large et arrondi, d'épaisseur et de profil variés, de facture en général rudimentaire. Certains sont assez volumineux, d'autres tout petits, avec retouches sur la courbure utile. Sur le côté opposé, on retrouve souvent une partie du plan de frappe. Quelques-uns portent un pédoncule grossier. Citons encore : le grattoir caréné, à face inférieure plane ou légèrement concave; nucléiforme; en forme de sabot de cheval; pédoncule (Fig. 11); le grattoir cordiforme (Fig. 13, en quartz); discoïde, épais, retouché (Fig. 9) ; le grattoir allongé, pointu aux deux bouts, à section triangulaire et face inférieure plane (Fig. 10) ; allongé et arqué qui rappelle un peu par sa forme et sa coupe triangulaire, l'instrument dit : « tranche d'orange » des ateliers du Rissas à Veaux, commune de Malaucène (Vaucluse), le grattoir rectiligne sur lame (v. supra et Fig. 14) ; trapézoïdal, etc..

Le perçoir latéral, classique, sur éclat, assez rare (Fig. 7). Ce mobilier est complété par de nombreuses pièces d'usage : éclats appropriés par quelques retouches à un travail accidentel, dont la fonction est souvent malaisée à déterminer; pièces manquées ou détériorées, de profils variés, qu'on ne peut classer dans une catégorie fixe. Ensemble qui constituait l'outillage de fortune de cette station.

L'industrie de la pierre du « Pas-de-Clavel » a des caractères propres. La pointe de flèche et le grattoir en sont les instruments les plus représentatifs. Burins très rares, pas de ciseaux ni de microlithes géométriques. Les formes classiques du néolithique inférieur en sont totalement absentes. Fruste dans l'ensemble, elle traduit fidèlement un genre de vie aux exigences simples et rudes. Toutefois, les belles pointes que nous avons décrites trahissent une habileté intelligente, un art évolué. Par ses lames, ses haches, ses pointes de flèches, l'industrie de Clansayes s'apparente assez étroitement à celle des stations vauclusiennes de même époque.

2. L'industrie osseuse.

Représentée par quelques poinçons ronds, brisés : un au Séminaire de Saint-Paul, deux dans la collect, de Serres (Pl I, Fig. 30). Notons ici un polissoir à main pour aiguilles et poinçons en os (long. : 9cm, forme irrégulière), en grès violacé à grain très mordant; porte une strie longitudinale sur une de ses faces. Les objets de parure sont figurés par un seul spécimen : une dent de canidé percée à la racine (Pl I, Fig. 29).

3. La céramique.

La céramique est grossière dans l'ensemble, façonnée à la main, mais bien cuite; elle a résisté aux intempéries des siècles. L'épaisseur des tessons varie de 0,2cm-0,3cm à 2,2cm, mais le plus grand nombre a de 0,8cm à 1cm. La matière dégraissante incorporée est le plus souvent le quartz, la calcite, le sable, avec très probablement des débris de coquillages fossiles abondants dans les marnes voisines; elle est plus ou moins finement divisée et, souvent, dans la même pâte se présente en grains de grosseurs très irrégulières. Certains tessons épais sont littéralement truffés de grains quartzeux de 2mm à 4mm, sur d'autres, la loupe est nécessaire pour distinguer le dégraissant.

D'une façon générale ce dernier augmente de finesse avec la diminution d'épaisseur.

La couleur varie : elle va d'une teinte rosée au brun tabac en passant par le rouge brique et le brun jaunâtre. Elle est bien rarement uniforme sur toute l'épaisseur. Le milieu de la pâte est souvent plus foncé que les faces; parfois une seule (extérieure) est rougeâtre et le reste d'un noir charbonneux. C'est, en tous cas, une poterie qui semble cuite dans de meilleures conditions que celle des Grèzes, à Roussas ⁽⁹⁾ à 5 kilomètres de là. Les tessons à pâte noire, carbonisée, sont plutôt rares à Clansayes (quelques échantillons de 2mm à 3mm d'épaisseur et provenant de vases de dimensions très réduites) ; mais nous avons noté, maintes fois, que la céramique entièrement noire, cuite en atmosphère réductrice, n'était pas toujours la moins résistante.

Nous retrouvons ici cette céramique brune ou brun-grisâtre, fine, à dégraissant à peine visible, avec couverte de même nuance ou plus foncée, mince et adhérente, sur les deux faces ou sur une seule, rencontrée aux Grèzes et sur l'âge de laquelle nous avons fait d'expresses réserves.

(9) M. Veyrier. — La station néolithique des Grèzes à Roussas (Drôme). Bull. S. P. F. n° 9, 1938.

Plusieurs tessons portent des mamelons de même facture que ceux de la première catégorie de céramique; elle serait donc bien l'oeuvre des néolithiques. Ces échantillons, sans décor, très fragmentés, ne permettent aucune supposition relative au galbe des récipients.

Les fragments récoltés des deux catégories, même les plus importants, provenant de vases de grandes dimensions, ne trahissent *aucun profil caréné*. Ils sont tous à peu près plats ou à courbure faible. Quelques-uns d'entre eux ont visiblement appartenu à des vases caliciformes, en forme de sacs, sphériques (une partie de bol de 6cm environ de diamètre) ou pansus, sans col (un bord supérieur avec anse memelonnée et partie de la panse). Aucune reconstitution importante n'a pu être réalisée. *Pas de fonds plats certains*; ils sont ronds ou semi-ronds.

Les bords sont en général de même épaisseur que le vase; presque toujours droits ou légèrement débordants. *Les cols* sont également droits ou peu évasés.

Les anses de préhension (Pl. III) modelées sans soins, le plus souvent, sont figurées par de simples protubérances à peu près rondes, ovoïdes ou quadrangulaires (avec arêtes arrondies) (Fig. 6). L'un de ces boutons allongé, sectionné à une extrémité a exactement le profil d'un bec de chouette (Pl. III, Fig. 5). Des tessons portent près du bord des tétons plus ou moins allongés (anses en pouce, Fig. 2-3), d'autres des oreillettes aplaties sur la face inférieure, à base large et trapue s'il s'agit de vases grands et lourds (Fig. 4). Ajoutons que mamelons et oreillettes sont très rarement percés : nous n'avons rencontré que deux exemplaires perforés, l'un, horizontalement, le second, dans le sens de sa plus grande dimension. La anse ordinaire est représentée par quelques rares spécimens; nous en avons dessiné deux : l'une (Fig. 8) en demi-cercle, large et plate, que l'on pouvait saisir en introduisant un seul doigt, l'autre en V (Fig. 9) appliquée sur la panse ne permettait que le passage d'un simple lien. Seule, cette dernière qui porte des nervures peut être considérée comme ornée.

Les tessons décorés sont rares. *L'ornementation* est sobre. C'est d'abord le bourrelet qu'on a fait saillir de la masse avec le lisseur ou surajouté, sans décor (Pl. III, Fig. 11). Ailleurs il porte des impressions digitales (Fig. 14) ou d'objets arrondis (Fig. 15), des incisions simples ou accentuées; parfois des lignes en croissants rapprochés, comme obtenues avec l'ongle ou quelques brindilles bien égalisées, ont incisé une surépaisseur à peine apparente. Le décor sur bourrelet est irrégulier, exécuté hâtivement.

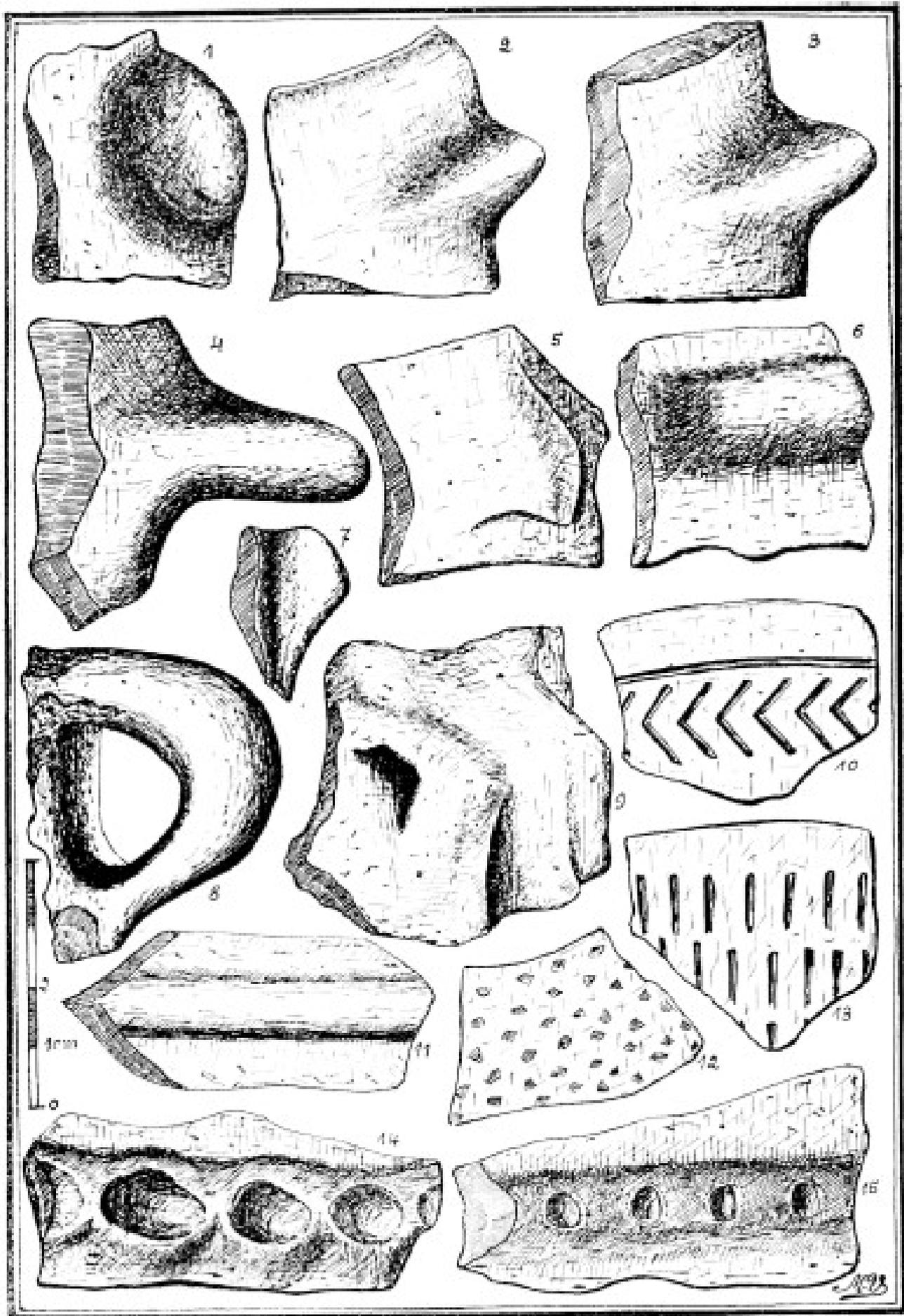
Quelques fragments à pâte fine rosée ou rougeâtre portent un dessin linéaire simple, gravé au trait (chevrons, Fig. 10) ; des empreintes étroites par pression de l'extrémité à section rectangulaire d'une lame ou d'un lisseur et disposées en lignes superposées (Fig. 13), ou encore un pointillé gravé peu profondément (Fig. 12), exécuté sans beaucoup de soins. Une amorce de fond demi-rond, porte, à la partie inférieure de la panse, une nervure simple.

En résumé, c'est une céramique d'usage (céramique des palafittes de Goury) que nous venons de décrire et travaillée par les potiers indigènes avec l'argile des dépôts tertiaires et crétacés voisins. Elle nous paraît peu artistique, mais elle suffisait aux services que lui demandaient ces rudes cultivateurs primitifs. Cependant, certains vases ornés ne devaient pas manquer d'une certaine élégance. Ceux qui ont donné le décor à impressions digitales sont propres au Midi de la France et ont été trouvés dans plusieurs grottes de Provence et du Dauphiné, près de Die, en particulier (grotte d' Antonnaire) ⁽¹⁰⁾. On les rencontre assez fréquemment associés aux dessins linéaires, aux pastillages, pointillés, aux anses funiculaires multiforées, etc.. dans le Vaucluse ⁽¹¹⁾, le Gard et l'Ardèche ⁽¹²⁾.

(10) G. Goury. — L'homme des cités lacustres, t. II, p. 389-90.

(11) Sautel, Gagnière et Germand, v. supra note 7, pp. 69 à 72.

(12) Pour ces deux derniers département voir, en particulier, entre autres travaux : CR.C Rhodania, 1935, p. 96, p. 127, p. 136 et suivantes



4. Les meules

Aux trois-quarts enfouie dans le sable, gisait une meule dormante en mollasse burdigalienne, brisée environ vers le milieu (v. photo, Fig. 2). Ce bloc de 0,18m d'épaisseur, parallélépipédique, mesure encore 0,50m de long sur 0,45m de large. Il porte une dépression ovale de 0,35m dans sa plus grande largeur, creusée jusqu'à 0,02m de la face inférieure ⁽¹³⁾.

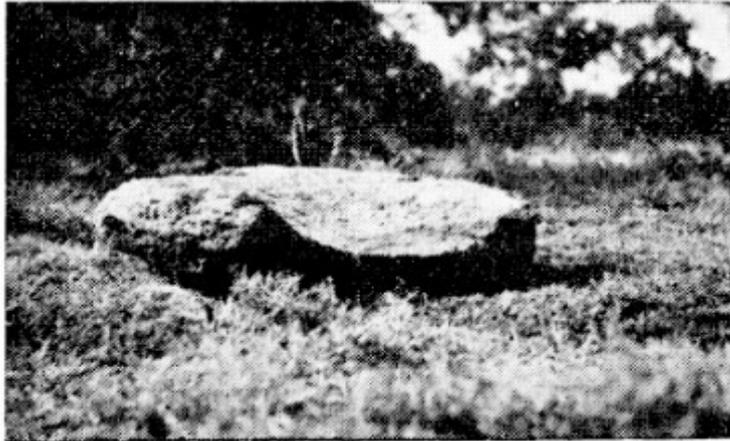


Fig. 2. — Meule dormante en mollasse burdigalienne (photo M. Veyrier).

Notons ici, pour mémoire seulement, les pierres à dépressions qu'on peut voir sur le plateau au Sud-Est de la station, entre le ravin et le chemin v. o. n° 3 et dont la tradition locale fait « des cuves à sacrifices » gallo-romaines ou même « du temps des Seigneurs ». On peut penser nous les rapprocher des « cuves » du Val des Nymphes à la Garde Adhémar et des « tinettes » (tine = cuve) de Roche-Renard, territoire de Chantemerle, selon un texte latin de 1492 des archives de Montségur ⁽¹⁴⁾.

5. La fusaïole

A signaler une moitié de fusaïole en terre cuite de 3cm de diamètre et de 9mm d'épaisseur. Le trou central mesurait environ 7 à 8mm de diamètre.

V. La faune

Les vestiges d'animaux se présentent sous forme d'ossements brisés, certains calcinés. Ils sont très divisés. L'identification en est très difficile, sinon impossible. Parmi les dents mieux conservées, nous avons pu reconnaître du cheval, du boeuf, des petits ruminants et très probablement une variété de Sus.

(13) Un deuxième fragment, de dimensions inférieures a attiré notre attention, mais la dépression est moins accusée et d'un travail intentionnel moins certain. Ce grès tendre a été employé également par les néolithiques de la vallée de l'Ouvèze et du Toulourenc pour la confection de meules (A. et L. Catelan. CRAFAS, Strasbourg, 1920).

(14) Archives de Montségur (Drôme). E. 7419, il est question de Roche-Renard :

« ubi sunt lapides concavati

ad modum tine (ae)

et nonnulli appellat

Les Tinetes [drayam

insequendo quandam antiquam

usque ad collum de Bavo

et recte transversando

Combam sancti Chandi

usque ad nemus vocatum Rovergue

Seu territorium de Cantamerulis. »

(Communiqué et traduit par M. l'Abbé Boisse, curé des Granges-Gontardes

(Drôme), auquel nous renouvelons nos remerciements.)

« où sont des pierres creusées

en forme de tine

que certains appellent

Les Tinet(t)es

en suivant une ancienne draye

jusqu'au col de Bavon

et en traversant tout droit

la combe de Saint-Chande

jusqu'au bois nommé Rovergue,

Au territoire de Chantemerle. »

VI. Sépultures et grottes

Dès notre première visite au *Rouvergue*, en 1934, notre attention fut attirée par de multiples amas de terre et de pierres, très réguliers, circulaires, de 8 à 10 mètres de circonférence et 0,50m à 0,60m de hauteur au centre : véritables tumulus en réduction, disséminés parmi les chênes verts et les genévriers sur la pente au Nord de la station. Ils sont particulièrement nombreux au flanc de la colline, lieudit : « *Les Rouvergues* », au-dessous du chemin. Deux d'entre eux, choisis au hasard, ont été fouillés méthodiquement. Résultats purement négatifs. Ces ouvrages sont formés de lauzes de tailles variées, entassées sur le sol naturel sans ordre apparent, à plat les unes sur les autres, quelques-unes de champ ou inclinées et noyées dans le sable. Pas de traces de coffres, de cendres, ni d'objets quelconques. Dans l'un d'eux cependant, nous avons rencontré un fragment de fer, informe, très oxydé.

Ces quelques observations ne permettent pas de supposer qu'on se trouve en présence de sépultures, même protohistoriques comme nous le pensions ⁽¹⁵⁾. Des fouilles portant sur un grand nombre de ces monticules donneront peut-être un jour des indications précises; faute de temps, nous n'avons pu jusqu'à présent, pousser ces recherches plus avant.

Les *grottes sépulcrales de Clansayes* que signale E. Chantre ⁽¹⁶⁾ nous paraissent assez énigmatiques.

Il existe cependant plusieurs cavités naturelles de dimensions plutôt modestes, toutes creusées dans la mollasse. L'une, dont l'entrée, au flanc de la falaise, regarde le Sud, s'aperçoit aisément du chemin v.o. que l'on emprunte pour se rendre de *Clansayes* au *Rouvergue*. A peu près rectangulaire, elle mesure 4x3x2m. Sur la paroi nord, quatre niches de 0,12m à 0,20m de profondeur ont été creusées à l'aide d'outils; deux rectangulaires; l'une, à peu près carrée semble établie pour recevoir une statuette; une quatrième, circulaire, de 0,15m de diamètre à l'ouverture. A gauche de l'entrée sont gravées profondément deux croix latines de 0,36m de hauteur. Le sol rocheux est à nu. Cette grotte, d'accès dangereux, a pu servir d'abri sommaire, d'oratoire, à une époque récente, mais non de sépulture, son emplacement s'opposant à cette destination.

A quelques centaines de mètres au Sud de la station, on distingue si l'on porte le regard vers l'Est, une ouverture béante, orientée au couchant, au sommet du banc de mollasse. C'est l'entrée d'une excavation de 10x8m à deux ouvertures. La plus petite donne vue sur Clansayes, la vallée et Saint-Paul. La roche de base ne porte aucune épaisseur de terre.

On rencontre d'autres abris sous roche, grottes de faible importance, crevasses, couloirs étroits en suivant la couronne burdigalienne qui entoure le plateau de *Clansayes* à *Chantemerle*. Nous en avons exploré la plus grande partie; nos recherches, longues, souvent pénibles, sont restées infructueuses. Les préhistoriques n'ont certainement pas été sans remarquer la relative fragilité de ces abris en raison du peu de résistance de la roche enveloppante qui se désagrège facilement. Sans doute ont-ils préféré un autre mode de sépulture (en pleine terre? incinération?) que l'ensevelissement de leurs défunts dans des abris ne présentant qu'un minimum de pérennité.

(15) C'était également l'impression de M. A. Viré que nous conduisîmes sur les lieux en mai 1936.

(16) E. Chantre. — Le Dauphine préhistorique. C.R.A.F.A.S. Grenoble, 1885, t. II, p. 483 : « ...Grottes sépulcrales de Clansayes, de Châteauneuf, décrites par Vallentin », dit-il. Nous ne connaissons pas, malgré nos recherches, de mémoire se rapportant à ces grottes hypogées. Fl. Vallentin (dans : Age de pierre et de bronze dans l'arrondissement de Montélimar) signale bien des grottes à Clansayes, mais fait suivre ses mentions de : « à fouiller, à explorer » et Chantre dans les tableaux de son « Dauphine préhistorique » ne porte aucune grotte sépulcrale en regard des localités précitées.

VII. Conclusions.

Clansayes n'est pas une station paléolithique, comme le croyait **Fl. Vallentin**, induit en erreur, avec combien d'autres par la seule morphologie. Les pièces taillées grossièrement ⁽¹⁷⁾, brisées en général, qu'on peut y recueillir, ne sont que des ébauches ou des instruments d'usage, adaptés à une fonction déterminée par quelques retouches, puis rejetés après un court emploi. Cet outillage de fortune ne peut être séparé du reste de l'industrie à pierre polie et à céramique. D'autre part, certaines formes lancéolées ou amygdaloïdes du paléo-inférieur, qui ont subsisté au cours des millénaires du néolithique et qui pourraient laisser planer un doute sur la chronologie d'une partie de l'industrie ne se rencontrent pas à *Clansayes* — à notre connaissance du moins ⁽¹⁸⁾. Rien ne permet actuellement, d'affirmer scientifiquement que le Rouvergue fut un habitat quaternaire et *Clansayes* devrait, pensons-nous, disparaître de la liste des stations paléolithiques du Sud-Est de la France ⁽¹⁹⁾. Il va sans dire que nous n'attachons à cette conclusion — tirée de nos propres observations et d'une critique objective des travaux de nos prédécesseurs — aucun caractère définitif. Elle devra, peut-être, à l'avenir être modifiée à la lumière de découvertes nouvelles et indiscutables. Nous n'avons pas la prétention — malgré de nombreuses recherches — d'avoir épuisé l'intérêt de cet habitat antique.

Clansayes fut un centre néolithique actif, le plus important même, connu à ce jour, de la région tricastine; importance qui semble due davantage à la stabilité, à la persistance de l'habitat déterminé par des conditions naturelles éminemment propice à la vie de plein air (par opposition à la vie des troglodytes), qu'à la densité de sa population

La céramique à ornementation sobre, composée de lignes, de chevrons, d'impressions combinées en décors géométriques simples, de surépaisseurs et bourrelets incisés, avec empreintes digitales ou d'objets appropriés; les récipients caliciformes à fonds ronds ou semi-ronds, leurs anses mamelonnées; les haches allongées à bords plats; les pointes de flèches de technique évoluée et travaillées avec un goût exquis, annoncent l'aurore du métal et datent sûrement l'occupation du plateau au néolithique final (Dommartinien-Gérolfinien de Goury).

Ces néolithiques, très certainement du même groupe ethnique que ceux du Vaucluse et des vallées voisines ⁽²⁰⁾, étaient cultivateurs, éleveurs de bétail, savaient tisser les étoffes primitives et pratiquaient le commerce — sans doute par voie d'échanges — de matières premières étrangères à la région (importation de roches dures pour le polissage).

(17) Certaines de ces pièces présentent une patine très accusée d'un gris-jaunâtre ou blanc-porcelaine mais qui se retrouve sur des pièces indubitablement néolithiques (pointes de flèches à ailerons).

(18) Il nous a été signalé, dès 1943, qu'un peintre-modéliste, M. Deboutet, retiré à Saint-Restitut pendant la guerre 39-45 et décédé depuis, aurait recueilli, quartier dit « de Ladoux », des silex « paléolithiques ». Nous avons procédé depuis à de nouvelles et attentives prospections. Il nous a été difficile, bien entendu, d'explorer mètre par mètre tous les champs qui nous ont paru dignes d'intérêt, certaines cultures, suivant la saison, s'y opposant; mais les quelques instruments ou fragments de silex rencontrés sur les lieux signalés : au niveau du transformateur, à l'Est du ch. v. 33, sont de technique néolithique et n'ont rien dans leur forme, leur facture, de spécifiquement paléolithique. Ils sont seulement recouverts d'un cacholong très prononcé, blanc porcelaine, qu'on ne peut considérer comme plaidant en faveur d'une grande ancienneté (v. supra, note 17). Le milieu argileux, retenant l'humidité, n'est certainement pas étranger à cette patine accusée.

(19) Nous ne mentionnerons que pour mémoire la découverte de l'os gravé qui a figuré à l'Exposition de Spéléologie et de Préhistoire à Valence, en Juin 1942, étiqueté comme provenant du Rouvergue à *Clansayes*, par son détenteur : M. de Serres à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme). La gravure (animal indéterminé?) serait de « facture aurignacienne ». Peut-on concevoir sérieusement, le maintien, en bon état, à la surface du sol (déclaration orale de M. de Serres, puis lettre à l'auteur en date du 30 mars 1944 avec plan annexé), d'un élément osseux datant du paléolithique? A-t-on enregistré d'autres découvertes similaires, dans des conditions d'authenticité vraisemblable? A notre connaissance ce serait la première. Sans doute s'agit-il là d'un faux, oeuvre d'un plaisantin, peut être d'un chercheur de silex, qui, après s'être amusé à graver un profil fantaisiste sur un fragment d'os (néolithique?) l'aurait abandonné sur les lieux où il aurait été rencontré. Nous n'avons pas eu en main ce document — exposé sous clef — dans une haute vitrine offrant de médiocres conditions de visibilité — afin de l'examiner de près — mais, à notre avis, prendre en considération ce prétendu fossile serait faire preuve d'une singulière imprudence. (Bien entendu malgré des doutes sérieux, nous n'excluons pas rigoureusement, a priori, l'éventualité d'une gravure d'âge néolithique.)

(20) Cf. M. Veyrier. — Le Tricastin préhistorique. Bull. Soc. d'archéol. de la Drôme, 1941, nos 288-289.

Ils ont négligé les réels avantages, au point de vue défensif, que leur offrait la partie supérieure du *Rouvergüe*, pour s'installer au-dessous — ce qui semble montrer — ainsi que l'emplacement de la station des Grèzes à Roussas, de même époque, que ces populations étaient pacifiques et vivaient très certainement dans une relative tranquillité. Ils ont choisi, pour établir leur village, l'abri du Pas-de-Clavel, très vulnérable au Nord et à l'Est, mais ensoleillé, à proximité des points d'eau, des terrains légers, sablonneux ⁽²¹⁾ favorables à une culture facile. Les landes voisines formaient des terrains de pacage pour les petits ruminants. Certaines parties plus humides du plateau, autour des sources, devaient assurer la nourriture du gros bétail, alors que les forêts proches et serrées étaient de véritables réserves de gibier. Ce mémoire comporte des lacunes inévitables : nous n'avons eu comme éléments d'étude que les derniers vestiges, ceux que les collectionneurs qui nous ont précédé n'ont pu emporter ou dont ils n'ont pas voulu. Ainsi, certains faciès de cette industrie ont pu nous échapper par suite du défaut accidentel « de fossiles » caractéristiques; mais nous pensons cependant avoir retracé dans ses grandes lignes, la physionomie d'ensemble véritable de cette station. Bientôt les dernières traces en seront à jamais effacées et le fait d'avoir contribué à sauver de l'oubli le passage de ces primitifs sur le sol tricastin ne sera pas la moindre de nos satisfactions.

Nous tenons à exprimer ici toute notre reconnaissance à M^{elle} Durand, institutrice à Clansayes qui a bien voulu nous faciliter certaines recherches, à M. E. Daniel, maire, qui très aimablement nous a accordé l'autorisation de pratiquer des sondages et fouilles dans les terrains communaux au cours des années 1938-39; à MM. Gilles et Cl. de Serres qui ont si obligeamment mis à notre disposition des pièces intéressantes de leurs collections et nous ont autorisé à les reproduire.

(21) Une fois de plus nous noterons la prédilection des néolithiques tricastins pour les terrains légers (loi des sables de Goury) et les eminences (habitats de collines et de plateaux), assez loin de la plaine du Rhône, impropre encore à la conquête humaine en raison des divagations du grand fleuve et de ses « paluds » insalubres.